



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 14 septembre 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 6 septembre 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 5), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question n° 20 incluse et à compter de la question n° 58), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question n° 65 incluse), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (jusqu'à la question n° 24 incluse et à compter de la question n° 66), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question 67 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET (jusqu'à la question n° 65 incluse), Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 24 jusqu'à la question n° 65 incluse), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 65 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 65 incluse), M. Michel OMOURI (jusqu'à la question n° 65 incluse), Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 65 incluse), Mme Mina SEBBAH (jusqu'à la question n° 65 incluse), Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 65 incluse).

Secrétaire :

M. Patrick BONTEMPS.

Absents :

M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Sorour BARATI-AYMONIER (de la question n° 21 à la question n° 57 incluse), M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question n° 66), M. Abdel GHEZALI, M. Thierry MORTON, M. Dominique SCHAUSS (de la question 25 à la question n° 65 incluse), Mme Ilva SUGNY (pour la question n° 68), M. Pascal BONNET (à compter de la question n° 66), Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 23 incluse et à compter de la question n° 66), M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 66), M. Jacques GROSPERRIN (à compter de la question n° 66), M. Michel OMOURI (à compter de la question n° 66), Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 66), Mme Mina SEBAH (à compter de la question n° 66), Mme Christine WERTHE (à compter de la question n° 66), M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Procurations de vote :

Mme Sorour BARATI-AYMONIER à Mme Carine MICHEL (de la question n° 21 à la question n° 57 incluse), M. Patrick BONTEMPS à M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 66), M. Abdel GHEZALI à M. BODIN, M. Thierry MORTON à Mme ZEHAF, M. Dominique SCHAUSS à M. Pascal CURIE (de la question n° 25 à la question n° 65 incluse), Mme Ilva SUGNY à Mme Rosa REBRAB (pour la question n° 68), Mme Marie-Laure DALPHIN à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 23 incluse).

OBJET : 42 - Cession d'un hangar sis 4, rue Weiss au profit de M. Mohammed ABIDAT

Cession d'un hangar sis 4 rue Weiss au profit de M. Mohammed ABIDAT

Rapporteur : M. l'Adjoint BODIN

La commune est propriétaire d'un hangar à usage d'entrepôt situé 4 rue Weiss, sur une parcelle cadastrée section HX n° 419 d'une contenance de 667 m².

D'une surface de 341 m² au sens de la loi Carrez, le bâtiment comprend un vaste espace de stockage, deux bureaux, 1 réserve, 1 WC et une mezzanine. Il abritait les réserves du «Musée du Temps».

Libre de toute occupation depuis 2016, la commune a décidé de céder ce bien.

Conformément à l'article L.1311.11 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune a saisi France Domaine par courriel du 26 avril 2016 en vue d'obtenir la valeur vénale du bien. Cette estimation, en date du 24 mai 2016, a été fixée à 120 000 €.

La cession du hangar a été proposée au propriétaire riverain (concession HONDA - Pro Bike) qui n'a pas souhaité se porter acquéreur à un prix supérieur à 100 000 €.

Dès lors, la commune a décidé de recourir à une vente aux enchères organisée par la Société Agorastore, spécialisée dans la vente des biens des collectivités. Cette société est déjà mandatée par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et la Ville de Besançon dans le cadre de la vente de biens réformés sur internet.

La Société Agorastore s'est chargée de la mise en ligne du bien et de la publicité de cette mise en vente. Suite aux visites organisées sur site, une vente aux enchères a eu lieu du 12 au 16 juin 2017.

A l'issue de la procédure une seule enchère a été finalisée. Il s'agit de l'offre de M. ABIDAT Mohammed, d'un montant de 135 828,18 €. La commission de la Société Agorastore s'élevant à 9 828,02 €, la recette nette au profit de la Ville de Besançon est donc de 126 000,16 €.

M. ABIDAT souhaite installer sur ce site une société de vente de pièces automobiles neuves.

Les termes de la transaction à intervenir sont donc les suivants :

- cession au profit de M. Mohammed ABIDAT, ou de toute personne physique ou morale s'y substituant agréée par la Ville de Besançon, d'un hangar à usage d'entrepôt sis 4 rue Weiss libre de toute occupation et cadastré section HX n° 419, au prix de 126 000,16 € net vendeur ;
- prise en charge des frais d'acte par l'acquéreur.

La recette de 126 000,16 € sera encaissée au chapitre 77.824.775.501.30100.

Ce bien est enregistré à l'inventaire physique sous le n° BAT-B 62202.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer favorablement sur cette cession aux conditions ci-dessus énoncées,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tout acte à intervenir dans la gestion de cette transaction.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,

The image shows a handwritten signature in black ink that reads "DARD". To the right of the signature is a circular official seal. The seal features a central emblem with a figure holding a staff, surrounded by the text "MUNICIPALITE DE BESANCON" and "1793".

Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 29 SEP. 2017



Contrôle de légalité